|  |  |
| --- | --- |
| ASSS PDF | Fonds Social pour le secteur  de l’Aide sociale et des Soins de Santé |
| C/0 APEF asbl – 13-15 Square sainctelette 1000 Bruxelles [asss@apefasbl.org](mailto:asss@apefasbl.org) - [www.fondsasss.org](http://www.fondsasss.org) | |

**Formation pour nouvelles coordinations dans les petites ASBL du secteur Ambulatoire Social Santé**

**NOTE D’INTENTION**

1. **CONTEXTE :**

**Le Fonds social ASSS**

Le Fonds ASSS a pour mission de percevoir, contrôler et gérer les cotisations pour les initiatives de formation et d'emploi en faveur des groupes à risque et de les affecter aux objectifs en vue desquels celles-ci sont destinées.

Le Fonds social pour le secteur de l’aide sociale et des soins de santé s’adresse aux institutions qui relèvent de la commission paritaire 332 (et qui n’organisent pas la garde d’enfants de moins de 12 ans). Ses moyens récurrents proviennent de cotisation ONSS (0,15%).

Il est par ailleurs chargé de gérer les projets concernant le bien-être au travail en partenariat avec l’ABBET, au bénéfice des associations du secteur Ambulatoire social santé reconnues par la COCOF.

Il est géré par un comité de gestion paritaire qui se compose de membres représentant les fédérations d’employeurs et les organisations syndicales.

**La fonction de coordination**

Le Fonds ASSS a mené plusieurs études de besoins qui ont évoqué la situation ‘à risque’ du personnel de coordination (Etude sectorielle : le secteur de l’aide sociale et de la santé ambulatoire –2017 ; Approches du bien-être au travail dans le secteur bruxellois francophone ambulatoire social santé – 2013).

Cette fonction n’est pas reconnue financièrement dans les associations du secteur ambulatoire social santé. Pourtant, chaque service doit avoir une personne pour la coordination. Les contours de la fonction sont souvent flous. Ces personnes doivent combiner les tâches de leur fonction initiale et celles de la coordination. Elles n’ont pas spécialement de connaissance de base en gestion d’équipe, gestion administrative d’une asbl, etc., et doivent tout apprendre sur le terrain. La complexité du paysage institutionnel amène une difficulté supplémentaire. Il s’agit donc d’une fonction inconfortable et les personnes qui l'occupent ne sont pas épargnées par des risques psycho-sociaux.

1. **MODALITES D’ORGANISATION**

Une formation courte à destination des nouvelles coordinations dans les petites ASBL du secteur Ambulatoire Social Santé permettrait de fournir des ressources de base, structurées, sur lesquelles s’appuyer afin de développer au fur et à mesure leurs compétences liées à la coordination.

En effet, il existe aujourd’hui des formations à destination des gestionnaires /coordinations d’équipe qui leur permettent de développer des compétences de manière plus ou moins approfondie sur une thématique précise durant quelques jours. Toutefois, il manque une formation qui structure le b.a.ba de la coordination.

Durée de la formation

3 journées, organisées sur une période maximale de 3 mois (une fois par 15 jours à une fois par mois).

Lieux envisagés : Bruxelles, Liège, Charleroi.

Public visé

En priorité, les personnes qui viennent de commencer (max. 1 an) au poste de coordination dans les petites structures (max 25 travailleurs) du secteur ambulatoire social – santé à Bruxelles et en Wallonie. Cette formation permet de les outiller lorsqu’ils débutent dans la fonction. Groupes de max 15 personnes.

Objectifs de la formation

La courte durée ne permet pas aborder en profondeur les différentes thématiques. La formation vise à cadrer les connaissances de base de gestion adaptées à la taille et au secteur des associations visées, à les structurer et à guider la recherche d'information et d'approfondissement complémentaires. Par là, elle doit aussi permettre à la coordination de se situer entre son CA, l'équipe et la Tutelle du Service.

Cela permet un gain d’énergie et de temps: les coordinations seront outillées pour être compétentes plus facilement et plus rapidement tout en assurant leur autre fonction dans le service. La formation permet d’éviter le sentiment de débordement et les conséquences négatives qui en découlent tant pour la coordination que le reste de l’équipe.

Perspectives

Un guide d’accompagnement est envisagé comme soutien à l’après-formation. Dans le style du « Guide du Bien-être au travail » [www.abbet.be/Guide-du-bien-etre-au-travail](http://www.abbet.be/Guide-du-bien-etre-au-travail) , il permettrait d’accompagner la personne dans la gestion quotidienne du service et d’y puiser les ressources nécessaires à la bonne réalisation de son travail. Ce guide serait constitué sous forme de fiches simples à mettre à jour et disponible en ligne. Il reprendra la structure de la formation, les pistes pour suivre l'actualité et approfondir les thématiques.

Le Fonds ASSS associera plusieurs organismes ressources (dont les organismes de) afin de mettre au point ce guide. Dans un premier temps, l’opérateur indiquera les sites internet ressources sur les différents sujets et fournira des supports écrits.

1. **CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION**

Jour A **-**L'Asbl ASS et son environnement socio-politique

A1) L'Asbl et ses obligations de base

Loi - Statuts, Instances, organes, ROI...

Responsabilité administrateurs, assurances, etc.

Obligations de rapportage (Comptes annuels...)

RGPD - Marchés publics

A2) Le paysage institutionnel de l'ASS :

Instances politiques (législatif & excécutif), Tutelles (administrations) et législations des niveaux fédéral, communautaires, régionaux

Organisation administrative / Inspection et contrôle / Réseaux

Organes d'avis - Conseil consultatifs - Accords non marchands

Glossaire et sources d’info concernant l’actualité du secteur

Jour B – Finances et comptabilité

Comptes et bilan - Budget – Bénéfice/Perte

Contrôles divers (Réviseur, Commissaire...)

Comptabilité en partie double

Calcul des salaires - Barèmes - Lecture fiche de paie - Relations secrétariat social

Subventions : Missions principales / Fonctionnement / Justificatifs

Subventions en emplois particuliers : sur le payroll (Maribel - ACS- APE...) ou pas : Art. 60, PTP, CEFA,

Autres sources de subvention/financement

Présence d'Indépendants / Stagiaires / Volontaires

Jour C – Gestion des équipes - Modes de gouvernance

Positionnement de la fonction de coordination et missions (selon tutelle, CA…)

Types de contrat et statuts, Règlement de travail, Règlement d’ordre intérieur, Temps de travail

Modes et outils de gouvernance

Représentation externe et retour vers l’interne

Gestion d’équipe, des conflits

Bien-être au travail dans sa dimension de prévention, notamment des Risques psycho-sociaux ( + organismes ressources : SEPPT, SPF Emploi, ABBET)

Relations collectives de travail (3 niveaux = fédéral, CP, entreprise) et partenaires sociaux

Formation continue - CEP - Tutorat - Apports des Fonds

Avril 2019